

Les **offrandes recommandées** pour un culte.

En accord avec les évêques de la Province de Bordeaux, dont le diocèse de Bayonne fait partie, voici le montant des offrandes recommandé :

- Offrande pour une **messe** : 17 euros (inchangé)
- Offrande de **baptême** : 50 euros (inchangé)
- Offrande de **Mariage** : 250 euros
- Offrande pour des **obsèques** : 180 euros

Les offrandes de messe concernent la vie matérielle des prêtres.

Les autres offrandes sont réparties entre la vie de la Paroisse, la vie matérielle des prêtres et le Diocèse, selon un barème commun à toutes les paroisses du diocèse.